

Motion du Conseil d'administration de l'université Bordeaux 3, votée à l'unanimité

Réuni le 18 décembre 2009, le Conseil d'administration de l'université Bordeaux 3 considère que la réforme de la formation des enseignants est inapplicable dans les conditions fixées aujourd'hui par les ministères de l'Éducation Nationale d'une part et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'autre part.

Il regrette qu'il ne soit fait aucun cas des nombreuses critiques faites par les organisations syndicales, la CPU, la CDIUFM, les sociétés savantes, les associations universitaires et les organisations de parents d'élève.

Il entend donc à ce jour ni modifier son offre de formation, ni préparer de nouvelles maquettes de master.